



Conditions générales de ventes des Centres Aquatiques de l'Agglomération Lisieux Normandie

1/ Préambule

Les conditions générales de ventes des Centres Aquatiques permettent d'informer nos usagers sur les conditions de ventes des prestations proposées au sein de ces derniers.

Ces équipements sont gérés en régie directe par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Toute personne fréquentant ces établissements reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et les accepte.

Les Centres Aquatiques se réserve le droit de modifier ces conditions générales à tout moment qui sont applicables dès leur affichage.

L'accès aux Centres Aquatiques est interdit à tout enfant de moins de 8 ans non accompagné d'une personne majeure.

L'accès à l'espace bien-être et à nos animations est autorisé à partir de 16 ans accompagné d'un adulte.

2/ Modalités d'achat

Tous les abonnements achetés ont une date de validité.

Lors de l'achat initial d'une de nos prestations, il est nécessaire de s'acquitter des frais d'émission du badge pour obtenir une carte d'accès magnétique valide au sein de l'établissement, si celle-ci est perdue ou endommagée, la création d'une nouvelle carte sera facturée au tarif en vigueur.

3/ Tarifs

Les tarifs des Centres Aquatiques sont votés en Conseil Communautaire, à tout moment ils peuvent être révisés.

Ces derniers sont affichés à l'accueil des établissements ainsi que sur nos sites internet.

Le bénéfice de tarif préférentiel est subordonné à la présentation des justificatifs afférents, à défaut de présentation, l'utilisateur ne pourra se prévaloir du tarif préférentiel :

- Le tarif enfant s'applique de 3 à 15 ans inclus sur présentation d'un justificatif d'identité
- Le tarif étudiant s'applique de 16 à 25 ans inclus sur présentation d'un justificatif étudiant en cours de validité ;
- Les tarifs agglomération s'appliquent aux personnes habitants sur le territoire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Le tarif accompagnateur PMR (tarif enfant) s'applique sur présentation d'une carte d'invalidité et si la personne nécessite de l'aide dans l'établissement.

La gratuité est accordée :

- Aux enfants de moins de 3 ans.

4/ Produits vendus

A/ Catégorie « entrées »

<u>Entrées public</u>	<u>Nombre séances</u>	<u>Validité</u>	<u>Nominative (OUI/NON)</u>	<u>Utilisation</u>
Entrée unitaire	1	1 mois	Non	Horaire public
Entrée unitaire bien-être	1	1 mois	Non	Horaire Bien-être
10 entrées public	10	1 an	Oui	Horaire public
10 entrées bien-être	10	1 an	Oui	Horaire bien-être
20 entrées public	20	1 an	Oui	Horaire public

B/ Catégorie « activités »

<u>Activités</u>	<u>Nombre séances</u>	<u>Validité</u>	<u>Nominative (OUI/NON)</u>	<u>Utilisation</u>
1 séance activité en réservation	1	1 mois	Oui	Toute l'année selon planning animation
Carte 10 entrées activité en réservation	10	6 mois	Oui	Toute l'année selon planning animation
Carte 30 entrées activité en réservation	30	1 an	Oui	Toute l'année selon planning animation
Abonnement trimestriel	Minimum 10	De date à date	Oui	Période scolaire
Abonnement annuel	Minimum 30	De date à date	Oui	Période scolaire
Aqua kids carte 10 entrées (de 6 mois à 5 ans inclus) en réservation	10	6 mois	Oui	Samedi 9h30-10h30 en période scolaire
Aqua kids carte 30 entrées (de 6 mois à 5 ans inclus) en réservation	30	12 mois	Oui	Samedi 9h30-10h30 en période scolaire
Stage de Natation (à partir de 6 ans) en réservation	5 ou 10	Selon planning	Oui	Vacances scolaires
Leçons de natation (à partir de 6 ans)	5 ou 10	Selon planning	Oui	Période scolaire

Pour les prestations en réservation, le planning sera visible 2 mois à l'avance et 8 réservations maximum seront possibles simultanément. Les annulations sont possibles jusqu'à 6 heures

avant la séance, à défaut d'annuler la réservation dans le délai imparti, toute absence entraînera le débit d'une séance sur la carte, quel que soit le motif d'annulation.

Pour les leçons de natation, toute annulation doit intervenir 24 heures avant celle-ci sinon elle sera décomptée.

C/ Catégorie « anniversaires »

Des anniversaires peuvent être organisés au sein du centre aquatique Le Nautille les mercredis et samedis pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. Un tarif forfaitaire de la prestation est prévu pour un nombre de 10 enfants. Au-delà, un supplément est appliqué par enfant supplémentaire dans la limite de 12 enfants maximum.

Un accompagnateur majeur doit être présent obligatoirement pendant l'évènement en tenue de bain.

La réservation s'effectue directement auprès de l'accueil du centre aquatique et sera validé lors du paiement.

Dans le cas où l'utilisateur souhaiterait procéder à l'annulation de l'évènement, celle-ci fera l'objet d'un report uniquement si elle est effectuée dans un délai minimum de 48h avant la date de réservation de l'évènement. Dans le cas contraire, aucun report ne pourra avoir lieu.

5/ Horaires d'ouverture et arrêts techniques / fermetures exceptionnelles

L'accès aux différents espaces est possible suivant les horaires d'ouverture affichés à l'entrée des établissements et indiqués sur les sites internet. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

Les Centres Aquatiques sont ouverts toute l'année du lundi au dimanche, sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 24-25 et 31 décembre ainsi que pendant les fermetures techniques annuelles.

La durée de validité des différents abonnements tient compte des arrêts techniques, jours fériés fermés, fermetures exceptionnelles. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

6/ Assurance et responsabilités

Conformément à l'article L.321-1 du code du sport, le centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle des enseignants et de l'ensemble de ses agents.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être engagée si le dommage résulte d'un non-respect du règlement intérieur ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel

L'utilisateur doit s'assurer qu'il est bien couvert en cas de préjudice causé à autrui ou à des biens et que son état de santé soit compatible avec l'activité choisie.

Les vestiaires du centre aquatique Le Nautille ne font pas l'objet de surveillance. Les usagers ne doivent pas laisser leurs affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.

7/ Sécurité et hygiène

L'utilisateur s'engage à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter le règlement intérieur.

La direction des centres se réserve le droit de refuser l'accès aux centres à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

8/ Réclamations

Toute réclamation sera adressée au président de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie par courrier au 11 Place François Mitterrand 14100 LISIEUX.